

ATSEM

Ils nous ont entendu.e.s !



LA LUTTE COMMENCE À PAYER ILS RECONNAISSENT ENFIN QUE NOUS EXISTONS !

Depuis des années, et très fortement ces deux derniers mois, les ATSEM revendiquent pour la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs missions, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, de reconnaissance du niveau de pénibilité et des nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires.

Les ATSEM étaient plusieurs milliers partout en territoire lors des deux journées de mobilisation et d'action des 14 décembre 2016 et 1^{er} février 2017.



C'EST GRÂCE À VOUS ET À VOTRE DÉTERMINATION QUE NOUS AVONS ÉTÉ ENTENDU. E. S !

La Fédération CGT des Services publics s'est dotée, depuis la création de ce cadre d'emploi, d'un collectif qui, à partir d'initiatives locales, a créé les conditions nécessaires à la participation des ATSEM pour en faire les actrices/acteurs de la lutte pour la reconnaissance de leur qualification et de la pénibilité de ce cadre d'emploi par le biais de la défense et l'amélioration des textes statutaires les régissant.

En 2014, des questionnaires sur le quotidien de travail de ces personnels leur sont transmis. Plus de 2000 questionnaires ont été dépouillés. Une analyse a été produite et diffusée.

Portée par une détermination sans faille du personnel, et à contrepied de la stigmatisation et des menaces contre les agents publics proférées par des candidats à la prochaine élection présidentielle, la CGT a provoqué une autosaisine du Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale pour exiger du Ministère de la Fonction publique des réponses de progrès et une reconnaissance de ces personnels à la hauteur des missions réellement exercées.

L'éducation commence par l'école maternelle. Dans

une société de progrès, elle doit être un moyen de donner aux enfants la possibilité de devenir des citoyens/ennes, participant.e.s actives/ifs de la transformation des sociétés démocratiques dans lesquelles elles/ils vivent.

LES ATSEM TIENNENT UN PREMIER RÔLE DANS LE FILM DE LA VIE DES ENFANTS

PETITS RAPPELS :

- Le 2 février, le rapport issu des travaux de préparation a été adopté à l'unanimité par le Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale.
- Le 3 février, Annick GIRARDIN salue l'adoption à l'unanimité de ce rapport qui émet des préconisations pour améliorer les conditions d'exercice du métier d'ATSEM qui, lui, sera officiellement présenté le 13 février par le Président du CSFPT et notre camarade de la CGT, Président de la Formation Spécialisée n° 3.
- Dès le 13 février au matin, les médias annoncent que le Gouvernement accède à de nombreuses requêtes des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

RESTONS VIGILANT.E.S SUR LES MESURES D'APPLICATION!

LA LUTTE CONTINUE

TOUS ET TOUTES ENSEMBLE DANS LA RUE

Mardi 7 mars 2017

POUR LA MOBILISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

GAGNER
NE DÉPEND
QUE DE
NOUS!

LES MESURES ANNONCÉES :

Lundi 13 février 2017, le Ministère de la Fonction publique s'est engagé pour les ATSEM dans la mise en œuvre rapide de négociations qui porteront sur :

- La valorisation et la clarification des missions, notamment sur la double hiérarchie.
- La reconnaissance de la pénibilité afin de favoriser les conditions de reclassement.
- L'accompagnement et l'évolution de carrière en catégorie B.

Il s'agit d'une première victoire qui appelle la mise en œuvre rapide de mesures concrètes.

Rappelons que le cadre d'emploi est composé à 99,7 % de femmes et que des mesures d'incitation à la mixité contribueraient à lutter contre les stéréotypes.

La CGT Services publics appelle les agent.e.s à maintenir leur vigilance et à se saisir de la mobilisation Fonction publique le mardi 7 mars 2017 pour exiger :

- 1 - un calendrier concret de mise en œuvre.
- 2 - La création d'un poste ATSEM à temps plein par classe.
- 3 - L'intégration statutaire des « faisant-fonction ».

MAINTENANT, CONTINUONS LA LUTTE POUR :

- ➔ 1 ATSEM à temps plein par classe, à minima.
- ➔ La prise en compte de la mission éducative des ATSEM dans le référentiel de compétences du CAP.
- ➔ Une véritable évolution professionnelle en catégorie B.
- ➔ Le traitement minimum Fonction publique à 1800 € bruts mensuels.

- ➔ Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000 (gel du point d'indice).
- ➔ Le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale.
- ➔ La revalorisation des grilles salariales et la juste reconnaissance des qualifications.
- ➔ une formation professionnelle tout au long de la carrière.

- ➔ L'annulation du protocole minoritaire Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).
- ➔ Le rattrapage du déroulement de carrière suite aux accords Jacob de 2006 (perte de toute l'ancienneté).



Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Courriel : @
Collectivité employeur :



Fédération CGT des Services publics
Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 – Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr
Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode!



j'adhère!